



Et si réussir devenait possible ? —



**ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATIF ET SOCIAL**

**PROGRAMME  
SESSION  
2023**

DIPLÔME D'ÉTAT  
DE NIVEAU 3

# ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Enregistrée au RNCP sous le code 36004

Présentation générale	1
Conditions d'admission	2
Agenda 2023	3
Présentation de la formation	4
Parcours et programme	5
Formation pratique	6
Evaluation et certification	7
Informations diverses	8



DIPLÔME D'ETAT  
DE NIVEAU 3

## ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET SOCIAL

Enregistrée au RNCP sous le code 36004

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

« L'Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap et touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Elle/il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

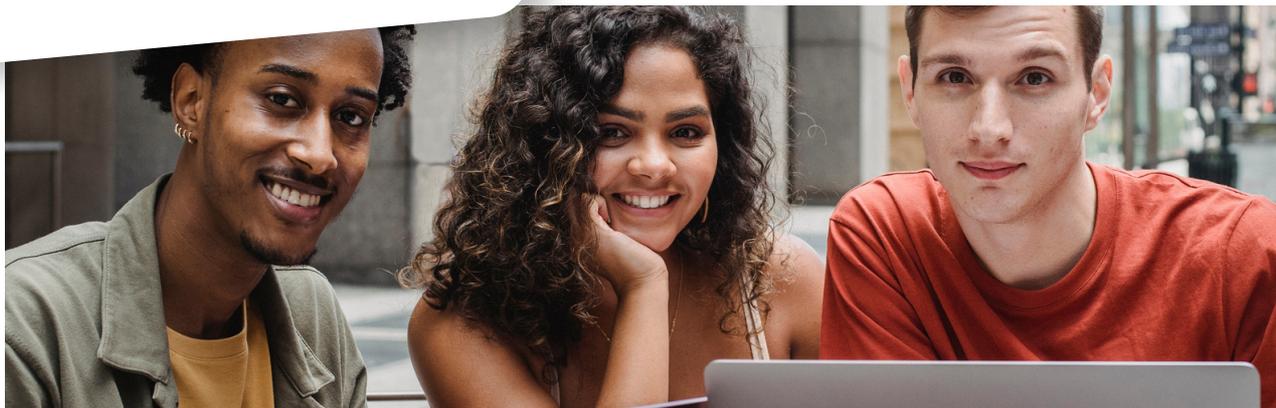
En lien avec l'entourage de la personne, elle/il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire ou de loisirs.

Elle/il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. »

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences professionnelles pour exercer dans le domaine de l'accompagnement.
- Répondre de manière adéquate aux besoins de la personne aidée
- Découvrir les lieux d'exercice professionnels du métier d'accompagnant



ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATIF ET SOCIAL

## CONDITIONS D'ADMISSION

Session 2023

### PRÉREQUIS

- Savoir lire, écrire et compter
- Avoir les aptitudes physiques compatibles avec l'activité professionnelle.
- Tests et entretien de sélection
- Inscription au plus tard deux semaines avant la date de début de session

### PUBLIC CIBLE

- Demandeurs d'emplois
- Salariés
- Personnes en situation de handicap
- Public en reconversion professionnelle

### MODALITÉS D'ACCÈS

**Un dossier d'inscription vous sera adressé après un premier entretien téléphonique.**

## Rentrée

Mise à jour bientôt disponible

## Horaires

De 9H00 à 12H00  
Puis de 13H00 à 17H00

## Durée

10 à 24 mois



ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATIF ET SOCIAL

## PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Session 2023

Le décret n°2021-1133 du 30 août 2021 instituant le diplôme d'État d'**Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e** définit celui-ci en ces termes :

« Le diplôme d'État d'Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e atteste des compétences nécessaires pour réaliser des interventions sociales au quotidien, visant à accompagner les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature » (Art D 451-88).

Le diplôme d'État d'Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e est un diplôme de niveau 3 structuré en blocs de compétences précisés par arrêté du Ministre chargé des solidarités.

Il peut être obtenu, en tout ou partie, par la voie de la formation initiale ou continue, de l'apprentissage ou de la validation des acquis de l'expérience.

Le diplôme d'État d'Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e est délivré par le Préfet de Région.

La durée et le contenu peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les étudiant·e·s.



ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATIF ET SOCIAL

## PARCOURS ET PROGRAMME

Session 2023

La formation d'**Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e** est une formation professionnelle qui se déroule en alternance sur une durée de 10 à 24 mois. Elle comprend 546 heures de formation théorique en centre de formation, 21 heures consacrées à la formation aux gestes et soins d'urgence de niveaux 2 et de 840 heures de formation pratique.

Elle se décline en 5 domaines de formation :

### N° ET INTITULÉ DU MODULE

### COMPÉTENCES

#### MODULE 1

112 heures

Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

#### MODULE 2

91 heures

Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité.

#### MODULE 3

105 heures

Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne.

#### MODULE 4

147 heures

Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention.

#### MODULE 5

91 heures

Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne.



ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATIF ET SOCIAL

## FORMATION PRATIQUE

Session 2023

La formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux (2) stages au moins couvrant les cinq (5) blocs de compétences.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider.

Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élèvera à 168 heures.

En parcours partiel, l'étudiant·e devra effectuer à minima un stage dont la durée varie en fonction du nombre de blocs à acquérir.

Lors de la signature des conventions de stages, l'employeur invoquant son intérêt légitime, peut demander à l'étudiant·e, la communication du B2 du casier judiciaire qui n'est délivré qu'à certaines administrations pour des motifs précis (art. R79 du Code de procédure pénale) : art. 776-6° du code de procédure pénale s'agissant d'emplois auprès des mineurs.



ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATIF ET SOCIAL

## ÉVALUATION ET CERTIFICATION

Session 2023

À l'issue du parcours de formation, l'étudiant·e est présenté·e par le centre de formation aux épreuves terminales du Diplôme d'État d'Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e.

Ces cinq (5) épreuves correspondant au référentiel de certification défini à l'annexe II de l'arrêté du 30 août 2021, sont organisées sous la responsabilité du/de la Représentant·e de l'État en région.

**Ces épreuves terminales correspondent, chacune, à l'un des quatre (4) blocs de certification :**

### N° ET INTITULÉ DU BLOC

### COMPÉTENCES

#### BLOC 1

Epreuve écrite (étude de cas pratique) et oral (présentation d'un dossier de pratique professionnelle)

#### BLOC 2

Oral (étude de cas pratique)

#### BLOC 3

Présentation orale d'une situation vécue en stage

#### BLOC 4

Epreuve écrite

**Pour obtenir le diplôme d'Accompagnant·e Éducatif·ve et Social·e, l'étudiant·e doit avoir validé les quatre (4) blocs de certification. Les notes ne sont pas compensables d'un bloc à l'autre.**

Les étudiant·e·s ayant suivi un parcours complet et ayant échoué à la certification d'un ou plusieurs blocs de compétences font l'objet d'un positionnement par l'établissement de formation afin d'élaborer un parcours de formation personnalisé en vue d'acquérir les compétences manquantes permettant la délivrance du diplôme.

### Parcours individualisés

- Dans le cadre d'une dispense d'un domaine de formation, l'étudiant·e est dispensé·e de la totalité des enseignements du domaine de compétences considéré, du parcours de stage lié au domaine et des épreuves de certification et contrôle continu liés à ce même domaine.
- Dans le cadre des allègements, l'étudiant·e ne participe pas aux enseignements, sujets à allègements, mais doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et épreuves de certification.

Une information précise à ce sujet vous sera communiquée lors des épreuves.



ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATIF ET SOCIAL

## INFORMATIONS DIVERSES

Session 2023

### TARIFS ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

Mise à jour du tarif bientôt disponible.

**Formation en alternance 100% prise en charge**

Avec KELASSI' SCHOOL, vous avez la possibilité de faire financer votre formation.

Pour plus d'informations rendez-vous sur : <https://kelassi-school.com/admissions/#financement>

### ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission.
- Cette formation est accessible à la plupart des personnes en situation de handicap. Toutefois, notre référent en la matière **MME. Mardollia ETOU**, se tient à votre écoute pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.

**E-mail :** [contact@kelassi-school.com](mailto:contact@kelassi-school.com) **Tel :** 09 81 15 75 59



## **LIEU DE FORMATION**

**12-14 rue des Chauffours  
95000 Cergy  
Entrée porte 1  
Ascenseur E  
3ème étage**

## **DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**Référent pédagogique :  
Mardollia ETOU  
+33 9 81 15 75 59**

**[contact@kelassi-school.com](mailto:contact@kelassi-school.com)**